



Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

Date du scrutin 2025-11-02

Par cet avis public, **Julie Gagnon**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller au siège 1
- Poste de conseillère ou conseiller au siège 2
- Poste de conseillère ou conseiller au siège 3
- Poste de conseillère ou conseiller au siège 4
- Poste de conseillère ou conseiller au siège 5
- Poste de conseillère ou conseiller au siège 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Lundi	De 8 h 00 à 11 h 45	13 h 00 à 16 h 30
Mardi	De 8 h 00 à 11 h 45	13 h 00 à 16 h 30
Mercredi	De 8 h 00 à 11 h 45	13 h 00 à 16 h 30
Jeudi	De 8 h 00 à 11 h 45	13 h 00 à 16 h 30
Vendredi	De 8 h 00 à 11 h 45	13 h 00 à 16 h 00

Il est préférable de prendre rendez-vous avec la présidente d'élection au 450-291-5944 poste 2502 avant de venir faire votre déclaration de candidature.

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et à l'adresse suivantes :

<u>Jour du scrutin au gymnase :</u>	Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h
<u>Jour de vote par anticipation au gymnase :</u>	Dimanche 26 octobre 2025, de midi à 20 h
<u>Jour de vote par anticipation au bureau :</u>	Lundi 27 octobre 2025, de 13 h à 18 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **20 octobre 2025** à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Sophie Loubert**

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou sa secrétaire d'élection au besoin :

Présidente d'élection :

Julie Gagnon, j.gagnon@st-blaise.ca, 450-291-5944, poste 2502

Secrétaire d'élection :

Sophie Loubert, info@st-blaise.ca, 450-291-5944, poste 2501

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, le 2 septembre 2025

Présidente d'élection

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones* (chapitre S-5).